

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

### **COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP**

La réunion a débuté le 28 mars 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

#### **Membres présents :**

Monsieur BÉQUET Christophe, Madame BESSE Flavie, Monsieur BOSSAT Thierry, Monsieur CUSATI Adrien, Madame FOY Virginie, Madame GUILLEMAILLE Lucie, Monsieur GUILLEMAILLE Philippe, Madame LAMBERT Patricia, Monsieur MICHONNEAU Philippe, Monsieur MORETTI Angelo, Madame REMY Laurence, Monsieur ROBERT Jean-Claude, Madame SAUTIERE Virginie, Monsieur TRIBOU Arnaud

#### **Membres absents représentés :**

Madame BRACQ Catherine Pouvoir donné à M CUSATI Adrien  
Monsieur REMY Dominique Pouvoir donné à Mme REMY Laurence

#### **Membres absents :**

Madame AUZOUX Agnès  
Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

#### **Ordre du jour :**

2023\_13 - Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie : choix des prestataires pour les missions de contrôle technique (CT) et de coordination protection de la santé (SPS)

2023\_14 - Approbation des comptes de gestion de l'année 2022 (budget principal et annexes)

2023\_15 - Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

2023\_16 - Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe lotissement zone les Vignattes, affectation des résultats

2023\_17 - Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe service des eaux, affectation des résultats

2023\_18 - Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal

2023\_19 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

2023\_20 - Vote du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe service des eaux et des tarifs

2023\_21 - Vote du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement Zone les Vignattes

2023\_22 - Amortissements des biens au 1er janvier 2023

2023\_23 - Vote des taux de fiscalité directe locale

2023\_24 - Programmation des travaux de l'année 2023

2023\_25 - Attribution des subventions aux associations

2023\_26 - Vote du budget primitif de l'exercice 2023 (budget principal)

- Questions diverses

---

<b>2023_13 - Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie : choix des prestataires pour les missions de contrôle technique (CT) et de coordination protection de la santé (SPS)</b>
---

Après consultations, le conseil municipal retient dans le cadre des travaux envisagés de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie :

- la proposition de la SOCOTEC pour assurer la mission de contrôle technique pour un montant de 3 990 € HT (attestation handicap incluse)
- La proposition de l'APAVE pour 3 784 € pour assurer la coordination SPS, sécurité et protection de la Santé

**16 voix pour**

**2023\_14 - Approbation des comptes de gestion de l'année 2022 (budget principal et annexes)**

Le conseil municipal, approuve les comptes de gestion du Receveur municipal du budget principal et des budgets annexes budgets pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.

Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**16 voix pour**

**2023\_15 - Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable**

Après exposé, le conseil municipal approuve le Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du service (RPQS)

**16 voix pour**

**2023\_16 - Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe lotissement zone les Vignattes, affectation des résultats**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement les Vignattes qui laissent apparaître un déficit global de 227 865,54 €

**15 voix pour**

**1 absent** : M ROBERT Jean-Claude

**2023\_17 - Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe service des eaux, affectation des résultats**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe du service des eaux qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 73 144,10 € et un excédent d'investissement de 43 115,02 €.

La totalité l'excédent de fonctionnement de 2022 est affecté en report de fonctionnement (R002).

**15 voix pour**

**1 absent** : M ROBERT Jean-Claude

**2023\_18 - Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget principal de la commune qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 833 665,57 € et un excédent d'investissement de 654 094,27 €.

**15 voix pour**

**1 absent** : M ROBERT Jean-Claude

**2023\_19 - Affectation des résultats de l'exercice 2022 (budget principal)**

Le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2022 (833 665,57 €) comme suit :

- en report de fonctionnement (R002) : 433 665,57 €
- en affectation en investissement (R1068) : 400 000,00 €

**16 voix pour**

**2023\_20 - Vote du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe service des eaux et des tarifs**

1 /Le conseil municipal vote le budget 2023 du service des eaux qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 203 678,10 € en section de fonctionnement et à 142 500,02 € en section d'investissement.

2/ Il décide de maintenir les tarifs de l'eau pour les consommations relevées à compter du 1er avril 2023 à 1,75 € le mètre cube auquel s'ajoute la redevance pollution à 0,22 € le mètre cube

Le prix de maintenance des compteurs d'eau est également maintenu :

- 9 € par semestre pour les compteurs de diamètre 15 mm et 20 mm
- 18 € par semestre pour les compteurs de diamètre supérieur à 20 mm

**16 voix pour**

### 2023\_21 - Vote du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement Zone les Vignattes

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2022 du lotissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 376 190,54 € en section de fonctionnement et à 285 369,12 € en section d'investissement. Les prévisions budgétaires sont basées sur la vente de 2 lots dans l'année.

**16 voix pour**

### 2023\_22 - Amortissements des biens au 1er janvier 2023

Le conseil municipal fixe la durée et la dotation annuelle d'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 des travaux réalisés en 2022 (budget principal) comme suit :

Année d'acquisition	Nature des travaux	Montant des travaux	Durée amortissement en années	Montant amortissement annuel
2022	Eclairage parking école	7 093,77 €	15	472.92 €
2022	Enfouissement reseau - éclairage public rue de gaulle (de Pasteur vers camp militaire)	22 016,17 €	25	880.65 €
2022	Enfouissement reseau - éclairage public rue de gaulle (de Pasteur vers camp militaire)	41 271,92 €	25	1650,88 €
2022	Enfouissement reseau - éclairage public rue de gaulle (de Pasteur vers camp militaire)	144 904,81€	25	5 796.19 €
2022	Travaux éclairage public de la Place du monument au mort	7 270,55 €	15	484.70 €

**16 voix pour**

### 2023\_23A - Vote des taux de fiscalité directe locale

Les taux des taxes locales sont maintenus :

- taux de 8.24% sur le foncier non bâti
- taux de 30.42% sur le foncier bâti
- taux de 15,06 % sur la CFE (cotisation foncière des entreprises).
- Le taux de la taxe d'habitation est fixée à 18,40 %

**16 voix pour**

### 2023\_24A - Programmation des travaux de l'année 2023

Le programme des travaux est approuvé :

- Projet autour du bombardement (tranche 1 + optionnelle 1)
- Travaux de voirie Place du Centre
- Travaux de voirie de l'impasse de la Gendarmerie
- Réhabilitation de la gendarmerie
- Sentier Bois Sainte-Suzanne
- Travaux de rénovation de l'éclairage public
- Amorçage de l'Espace de Vie Sociale (EVS)
- Divers logement (mobilier cuisine, salle de bain, chauffe-eaux....)
- Outillage divers

- Travaux de peinture école maternelle
- Travaux d'entretien des logements communaux
- Travaux d'isolation divers

### 16 voix pour

#### 2023\_25A - Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal alloue les subventions comme suit :

FAMILLE RURALE	1 350 €
CLSH FAMILLE RURALE	5 000 €
COMITE DES FETES MAILLY LE CAMP	1 000 €
AMICALE DES ECOLES MAILLY	1 570 €
UN NOUVEAU MONDE	1 230 €
ASSOCIATION LES RENARDS'O	500 €
ENTENTE SPORTIVE NORD AUBOISE ESNA	1 000 €
ASSOCIATION MAILLY ¾ MAI 44	180 €
TENNIS CLUB CHAMPENOIS	600 €
A D M R DU NORD DE L AUBE	500 €
MOTO CLUB DE MAILLY	300 €
CYCLO CLUB DE MAILLY	180 €
ASSOCIATION FAMILLES DE DRAGONS	180 €
RASED (Réseau Aide Enfants en Difficulté)	160 €
ASSOCIATION NIUHITI Danse tahitienne	180 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500 €
DYNAMOME	180 €
ADEVAL	50 €
ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES	50 €

### 16 voix pour

#### 2023\_26A - Vote du budget primitif de l'exercice 2023 (budget principal)

Le conseil municipal vote budget général 2023 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 2 244 536,57 € en section de fonctionnement et à 2 738 235,27 € en section d'investissement

### 16 voix pour

#### Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Monsieur CUSATI Adrien  
Secrétaire de séance

Monsieur ROBERT Jean-Claude,  
Maire